



Fédération **Autonome** de la Fonction Publique

Lancement du 4^{ème} chantier : « Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ? » Un chantier qui s'inscrit a priori dans la continuité des précédents ... !

Ce dernier cycle d'information (et non de concertation !) a été lancé le lundi 2 juillet par le secrétaire d'État rattaché au ministère de l'Action et des Comptes publics. Pour mémoire, une première tentative de lancement était prévue le 19 juin dernier mais les neuf organisations syndicales représentatives avaient quitté la réunion afin d'exprimer leur désaccord de fond sur la méthode utilisée par le gouvernement en matière de dialogue social.

Cette réunion s'est organisée à partir du diaporama joint à ce communiqué, diaporama qui vise à renforcer les mobilités, y compris vers le secteur privé au travers de départs volontaires de la Fonction publique.

Caroline Charruyer, Sandra Villaume et Bruno Collignon représentaient la **FA-FP**.

Mme Bénédicte Ravache, secrétaire générale de l'Association nationale des DRH, est intervenue dans un premier temps pour apporter son témoignage d'expériences réalisées dans le secteur privé.

Il a notamment été question de la méthode utilisée par des entreprises pour permettre à l'encadrement de s'imprégner des spécificités de certains métiers sur le principe de « vis ma vie », permettant aux cadres de se plonger dans l'univers professionnel des personnes avec lesquelles ils ou elles travaillent.

D'autre part, tout en précisant que dans le domaine des RH l'anticipation avait toute son importance, Mme Ravache nous a indiqué que l'improvisation donnait parfois d'excellents résultats, à l'image des « matchs d'impro » dans le milieu du théâtre qui laissent la place à l'efficacité collective dans laquelle chaque participante ou participant peut apporter sa contribution.

Cette introduction pourrait a priori sembler déconcertante mais la **FA** a tenu à insister sur le fait que la démarche du type « vis ma vie » mériterait d'être appliquée à la Fonction publique, en incitant par exemple les cadres ou les employeurs publics à vivre, au moins pour quelques jours, la vie professionnelle des ATSEM ou des personnels des EHPAD par exemple, expérience qui faciliterait certainement la prise en compte des difficultés réelles que rencontrent ces agentes et ces agents !

S'agissant de l'efficacité collective, cette démarche, dans laquelle la **FA** est prête à s'engager dans le cadre du dialogue social, se heurte malheureusement à la méthode du gouvernement qui, à l'image du chantier consacré aux instances de dialogue social, démontre qu'après cinq réunions de « concertation », seule la position du gouvernement est considérée comme efficace (fusion des instances à l'image du comité social et économique du secteur privé)...

COMMUNIQUÉ



FA-FP

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

La DGAFP a ensuite présenté les éléments statistiques du diaporama en pointant le taux de mobilité des contractuel·le·s supérieur à celui des titulaires (diapositive n° 6) et le faible niveau d'utilisation du DIF et du CPF (diapositive n° 10).

Ce document insiste également sur la volonté du gouvernement d'encourager les départs de fonctionnaires vers le secteur privé (diapositive n° 13).

En réaction à cette présentation, la **FA-FP** s'est positionnée sur les points suivants :

Sur la mobilité des contractuel·le·s, la **FA** a précisé que, par nature, plus la situation professionnelle est précaire, plus elle engendre de la mobilité. Si la comparaison avait intégré des données du secteur privé, nul doute que le taux de mobilité des personnes intérimaires serait bien supérieur à celui des contractuel·le·s ...

Cette donnée doit donc être considérée avec beaucoup de prudence dans le contexte où le gouvernement souhaite amplifier les recours aux contrats.

Le faible niveau de mobilisation du DIF tient certainement aux conditions de son utilisation et aux réticences de certains employeurs à accepter des formations dans un contexte de finances publiques et d'effectifs tendu.

Pour la **FA**, les variations de régimes indemnitaires sont un frein important aux mobilités, ce qui pose clairement la question de la cohérence entre le chantier « rémunération au mérite » et « encourager la mobilité » !

Autre incohérence perçue par la **FA**, comment s'assurer de la gestion équitable des mobilités que le gouvernement souhaite encourager, quand dans le même temps les prérogatives des CAP vont en grande partie disparaître ?

Les questions liées aux logements des personnels peuvent trouver des réponses au travers des dispositifs existants, notamment via la société nationale immobilière en lien avec l'Établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) qui pourrait étendre ses prestations aux trois versants.

Concernant l'attractivité des territoires (quartiers prioritaires pour la politique de la ville ou secteurs ruraux enclavés) la **FA** renouvelle sa proposition d'une valorisation des déroulements de la carrière des personnels concernés, associée aux dispositifs existants (NBI).

En conclusion, la **FA** a également souligné que les personnels qui souhaitent poursuivre leur carrière dans la Fonction publique, notamment pour les valeurs qu'elle porte, méritent d'être pleinement encouragés au travers de dispositifs de reconnaissance des richesses humaines qu'ils représentent (titularisation des contractuel·le·s, reconversion suite à l'usure professionnelle, rémunération indiciaire en adéquation avec les qualifications et les compétences déployées ...).

Pour la **FA**, il est possible de faire évoluer ses pratiques professionnelles sans nécessairement avoir recours à la mobilité géographique trop souvent imposée.

La formation et le partage d'expérience sont également facteurs de mobilité au sens de l'engagement professionnel, mais pour que cette approche soit entendue, il faudra que le gouvernement intègre la notion d'efficacité collective ... affaire à suivre !

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**